Régler votre facture en 3 fois :
Mandat de prélèvement automatique
Redevance incitative déchets

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la communauté de communes Baugeois-Vallée à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la communauté de communes Baugeois-Vallée. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 65 ZZZ 522 349

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom, prénom : ..... Adresse : ..... Code postal : ..... Commune : ..... Téléphone : ..... Adresse e-mail :	Communauté de communes Baugeois-Vallée 15, avenue Legoulz de la Boulaie Baugé 49150 BAUGE EN ANJOU dechets@baugeoisvallee.fr

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
.....	.....

Fait le .....

à .....

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (si différent du débiteur lui-même et le cas échéant) - Nom du tiers débiteur : .....

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Prière de renvoyer ce document à : COMMUNAUTE DE COMMUNES – SERVICE DECHETS
15 Av. Legoulz de la Boulaie – Baugé – 49150 BAUGE EN ANJOU

Rappel : en signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Communauté de communes Baugeois-Vallée. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Communauté de communes Baugeois-Vallée.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.